

16 juillet 2012

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 17 février 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, M^{mes} Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Comédie après la Comédie!»

Rapport de M^{me} Virginie Studemann.

La motion a été renvoyée par le Conseil municipal, lors de la séance plénière du 22 novembre 2011, à la commission des arts et de la culture. La commission a examiné cette motion lors des séances des 6, 20 et 27 février 2012, sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Maes Sarah que la rapporteuse remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

- que de très nombreux lieux culturels autogérés ont dû fermer à Genève;
- que ces lieux accueillent un très large public;
- qu'il faut dès à présent prévoir l'affectation future du bâtiment de la Comédie lorsque la Nouvelle Comédie sera construite;
- que le Conseil municipal a accepté la pétition P-212 de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) «Donnons des espaces à la culture!», pétition signée par plus de 17 000 personnes;
- que le Conseil administratif a de la peine à trouver des lieux ou espaces vides;
- qu'un lieu serait alors disponible,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réserver d'ores et déjà l'actuel bâtiment de la Comédie pour le mettre à la disposition de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) lorsque celui-ci sera vide.

Séance du 6 février 2012

Audition de M^{me} Sarah Klopmann et de M. Mathias Buschbeck, motionnaires

Les motionnaires présentent leur motion et rappellent le contexte et l'historique de la proposition.

La motion a été déposée suite à la pétition de l'Union des espaces culturels autogérés (ci-après UECA) «Donnons des espaces à la culture», acceptée en 2009. Cette pétition faisait suite au mouvement de mobilisation autour des lieux autogérés et du manque de lieux culturels à Genève. L'UECA demandait à avoir des discussions avec la Ville autour de trois types de lieux à trouver: des lieux à court terme, à moyen terme et à long terme (comme au PAV). A l'époque, il n'y avait aucun projet à moyen terme.

Le fait que le bâtiment de la Comédie se libère constituait donc une opportunité. C'est pour cette raison que les motionnaires ont décidé de lancer le débat autour d'une éventuelle mise à disposition de ce lieu à l'UECA. Depuis dix ans, Genève a assisté à la perte d'une énorme culture alternative autogérée. La mise à disposition de la Comédie à l'UECA participerait à retrouver une partie de cette culture.

Les motionnaires rappellent également l'histoire et l'intérêt du bâtiment de la Comédie qui, avant d'être un bâtiment luxueux, était un théâtre créé pour rapprocher l'art dramatique des classes populaires. Ils précisent qu'il y a déjà eu des moments festifs à la Comédie. Il est possible de faire une séparation entre le théâtre et les autres lieux.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire souhaite savoir ce que signifient exactement ces lieux culturels autogérés.

Les motionnaires expliquent que ce sont des lieux qui n'ont pas comme critère la rentabilité. Ils prennent de réels risques au niveau de la programmation et offrent des tarifs accessibles. Ces lieux promeuvent une culture locale et émergente, dans tous les domaines: danse, musique, théâtre, arts plastiques.

L'autogestion signifie que ce sont des lieux de rencontre, gérés par les gens qui y travaillent, bénévolement ou pas. Ils sont souvent gérés par des associations. Certaines de ces associations se sont regroupées et ont créé l'UECA pour avoir un poids politique plus fort.

Plusieurs commissaires demandent des précisions sur le manque de lieux actuels et sur le fait qu'il y a déjà l'Usine.

M^{me} Klopmann répond que l'Usine est un lieu aujourd'hui surchargé et que d'autres lieux sont nécessaires ne serait-ce que pour compenser la disparition de nombreux lieux tels que le Duplex, l'Espace temporaire, le Kinetik, Letage, le Motel Campo, MottAttom, la Parfumerie, le Piment rouge, les associations de l'Usine, le Bistr'Ok, les lieux d'Artamis. Certes, de nouveaux lieux ont été créés comme le Sentier des saules, et la Cave 12 va renaître mais ce ne sera pas un lieu

de nuit. Les réservoirs de la Bâtie vont voir le jour dans plusieurs années. Il y a également le projet à la Gravière mais qui disparaîtra avec la Parfumerie.

M. Buschbeck ajoute que, depuis quinze ans, plus de lieux encore ont disparu car ils avaient élu domicile dans des squats qui ont tous fermé.

Un parallèle est établi entre l'Usine et l'utilisation de la Comédie. Un commissaire s'inquiète des déprédations de l'Usine.

M^{me} Klopmann répond que ce n'est pas vraiment le cas à l'Usine. Il y a effectivement quelques tags mais le bâtiment est sain et les occupants s'en occupent bien. L'Usine est un lieu magnifique pour son histoire et les occupants en sont conscients. S'il y a un projet à la Comédie, les utilisateurs signeront une convention pour respecter les lieux.

Un commissaire demande quels seraient les aménagements nécessaires et si d'autres activités culturelles pourraient exister dans ce lieu.

M. Buschbeck explique que le lieu sera transformé et requalifié. Il pense que ce serait la solution la moins chère de confier le projet à l'UECA. Le bâtiment ne sera pas remis à l'UECA mais sera remis en concertation avec eux car ils ont une vision globale des besoins.

Un commissaire suggère que la salle de la Comédie pourrait être louée.

M^{me} Klopmann répond qu'il y a déjà d'autres lieux à louer, comme l'Alhambra qui va subir de gros travaux, ou le Théâtre des Grottes.

Un commissaire estime que beaucoup d'argent (278 millions au budget) est dévolu à la culture et il a peur que cela devienne un lieu subventionné.

M^{me} Klopmann explique que certains lieux peuvent vivre sans subventions ou uniquement avec des subventions en nature. Par exemple, à l'Usine, il n'y a que le PTR, le Théâtre de l'Usine et le Sputnik qui reçoivent une subvention.

Une commissaire rappelle que la Comédie est un bâtiment patrimonial, contrairement à l'Usine et demande si les motionnaires voient un lieu mixte, comme le Palais Mascotte.

M^{me} Klopmann répond qu'il ne faut surtout pas un deuxième Palais Mascotte car ce lieu est tout sauf autogéré. Le but n'est pas non plus de faire une deuxième Usine. L'UECA est une union qui regroupe beaucoup de lieux de styles différents.

Un commissaire relève un paradoxe dans le fait de prévoir un lieu alternatif autogéré dans un lieu institutionnel alors que les lieux alternatifs meurent et naissent très vite, ce qui donne une forme de dynamisme.

M^{me} Klopmann répond que ces lieux alternatifs ne peuvent plus mourir et naître aujourd'hui. C'était vrai dans les années 1980 mais aujourd'hui ils ne font

que mourir, car c'est une vraie lutte de faire renaître ces lieux. Elle pense que ce n'est pas du tout inopportun de prévoir. Concernant la remarque sur le lieu institutionnel, M^{me} Klopmann trouve dommage de séparer les deux cultures.

Plusieurs commissaires demandent si l'UECA a manifesté son intérêt, sachant qu'aujourd'hui un dialogue s'est instauré entre l'UECA et la Ville.

M^{me} Klopmann répond que l'UECA est bien entendu intéressée par le projet. Elle trouverait intéressant que la commission auditionne l'UECA. Elle précise qu'à l'époque de la motion il n'y avait pas encore de vrai dialogue.

M. Buschbeck ajoute que le but de la motion était de planifier, d'anticiper, et qu'à l'époque rien n'avait encore été imaginé.

Un commissaire souhaite savoir en quoi la motion donne une meilleure garantie que le lieu reste en dehors du circuit commercial qu'un appel d'offres accompagné d'un cahier des charges précis.

M^{me} Klopmann répond que l'UECA réunit tous les espaces culturels autogérés pour être un interlocuteur privilégié de la Ville. Il faut donc passer par eux. Le cahier des charges est évidemment un élément essentiel mais il doit être fait avec des personnes qui connaissent le milieu.

Séance du 20 février 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport

Au cours de cette audition le magistrat a répondu aux questions des commissaires à travers le point sur les investissements financiers pour 2012-2023 et sur le point précis de la motion M-902.

La priorité de la Ville pour l'instant est de finaliser le crédit de réalisation de la Nouvelle Comédie. En ce qui concerne l'ancienne Comédie, il s'agit de trouver la solution la moins onéreuse possible. Il serait trop cher de faire de grosses transformations dans le bâtiment.

Le magistrat a reçu un certain nombre de propositions pour la Comédie. Des discussions sont en cours avec les milieux académiques pour créer un lieu pour le grand public, autour de questions de vulgarisation. La motion M-902 offre une autre possibilité.

La motion date du printemps 2010, après la grande mobilisation des milieux culturels pour davantage de lieux pour la culture alternative autogérée. Il est vrai que Genève manquait, lors du dépôt de la motion, de lieux culturels alternatifs. C'était une préoccupation légitime de l'époque. Néanmoins, des solutions ont été trouvées entre temps.

Une plateforme a été mise en place entre la Ville, l'Etat, l'Association des communes genevoises et les acteurs culturels pour se coordonner afin de trouver des solutions concrètes. Une série de lieux ont été mis à disposition. L'UECA ne peut en effet pas gérer des salles et, à la fois, faire du lobbying. Les futurs réservoirs de la Bâtie pourront accueillir deux lieux à vocation musicale. De plus, la Comédie ne se prête pas à un lieu alternatif. Concernant la Comédie, la décision n'est donc pas encore prise et les discussions sont en cours.

Une commissaire demande à qui appartient le bâtiment et ce qu'il en est du bail.

Le magistrat répond que la salle est mise à disposition, sous forme de gratuité. La Fondation d'art dramatique paie l'énergie, mais le bâtiment appartient à la Ville.

Une autre question porte sur une éventuelle demande de l'UECA.

Le magistrat répond qu'au cours de leurs derniers échanges l'UECA n'a pas formulé de demande sur la Comédie.

Au cours de cette séance, le président propose de voter sur l'audition de l'UECA sur la Comédie. A l'exception de deux personnes, les commissaires présents se prononcent contre cette audition.

Le président propose de voter sur l'audition de l'UECA de manière générale. La majorité des commissaires acceptent.

Séance du 27 février 2012

Discussion et vote sur la motion

Plusieurs commissaires socialistes, libéraux-radicaux, du Mouvement citoyens genevois et Verts partagent l'avis selon lequel la motion ne serait plus d'actualité mais qu'il est nécessaire de rester attentif aux besoins de la culture alternative.

Un commissaire socialiste pense que la motion est née alors que les acteurs de la culture alternative manifestaient car ils n'avaient plus de lieux. Depuis, des lieux ont été proposés. De plus, le bâtiment de la Comédie sera disponible dans longtemps et le financement de la Nouvelle Comédie n'est même pas assuré. Il pense qu'il faut donner à la motion un sens plus général. Il faut que le Conseil administratif reste attentif aux besoins pérennes de la culture alternative. Il ne faut pas seulement affecter la Comédie à l'UECA.

Une commissaire libéral-radical partage cet avis: il est nécessaire de rester attentif aux besoins de la culture alternative. Mais selon l'audition des services

du département de la culture, il n'y a pas eu de demande de l'UECA et le dossier de la Comédie n'est pas encore assez avancé.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que la motion est obsolète, selon les propos du magistrat. L'UECA n'a jamais parlé de la Comédie, il n'y a donc pas de raison de voter cette motion.

Une commissaire Verte pense que la proposition du commissaire socialiste est adéquate. La situation n'est plus la même qu'au moment où la motion a été déposée.

Un commissaire Vert tient à préciser que, s'il n'y a pas de demande formelle, il n'y a pas de rejet formel non plus. Il pense également qu'obsolète n'est pas le bon terme, mais il comprend que la majorité de la commission est pour formuler la motion autrement, donc il se ralliera aux propositions formulées.

Un commissaire socialiste propose l'amendement suivant: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rester attentif au besoin de lieux et d'espaces à disposition de la culture alternative et d'être prêt à examiner d'y affecter des locaux libérés.»

Un autre commissaire socialiste fait une proposition d'amendement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'être attentif aux besoins constants d'un public pour des lieux culturels alternatifs et à bas prix à Genève et le rend attentif à ce que l'actuel bâtiment de la Comédie soit prioritairement destiné à un tel public.»

Plusieurs commissaires jugent que ces amendements modifient le fond de la motion et sont trop éloignés de la motion M-902, dénaturant ainsi la proposition des motionnaires.

Le président pense qu'il serait préférable de revenir avec une nouvelle motion.

Le président propose de voter simplement sur cette motion, puis d'auditionner l'UECA et de proposer ensuite une nouvelle motion.

Le président propose de voter sur cette procédure qui est acceptée par 9 oui (2 EàG, 3 LR, 2 MCG, 2 Ve), 1 non (S) et 1 abstention (S).

Le président propose de voter sur la motion. Celle-ci est refusée par 9 voix (3 LR, 2 MCG, 1 Ve, 1 S, 2 EàG) et 3 abstentions (2 S, 1 Ve).